



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

LUNDI 21 JANVIER 2013

PV N°360

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU LUNDI 21 JANVIER 2013**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président du Conseil Scientifique ; M. Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 25 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens. A	Polytech Nantes
BEMMERT Patrick	Personnalité ext.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire
BOURGEOIS Valentin	Étudiant titulaire	UFR des Lettres et Langages
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR des Sciences et Techniques
BROUSSAUDIER Julie	Étudiant titulaire	UFR de Psychologie
CARON Lise	Ens. B	UFR de Médecine et des Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
COUDRIER Christiane	Personnalité ext.	CHU de Nantes
DRONNEAU Céline	BIATSS	Polytech Nantes
DUBOT Christian	Personnalité ext.	CGT
FATSÉAS Théo	Étudiant suppléant	UFR de Droit et des Sciences Politiques
GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
GUÉVEL Arnaud	Ens. A	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR des Sciences et Techniques
JOLLIET-ÉVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et des Techniques Médicales
KERBOURC'H Jean-Yves	Ens. A	UFR de Droit et des Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Président	Présidence de l'Université
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR de Psychologie
LESTIEN Françoise	Personnalité ext.	Communauté d'Agglomération de l'Estuaire et de la Région Nazairienne (CARENE)
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
MENUET Philippe	BIATSS	UFR de Droit et des Sciences Politiques
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAÏ Pierre	Personnalité ext.	ONIRIS
SAMI Taklit	Ens. B	UFR des Sciences et Techniques
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et des Techniques Médicales

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 3 membres

CLERGEAU Christophe	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
ROLLAND Yann	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 3 membres

ADNET Thomas	Étudiant suppléant	UFR de Pharmacie
BOISAUBERT Hugo	Étudiant suppléant	UFR des Sciences et Techniques
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR des Lettres et Langages

ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : 3 membres

ADNET Thomas	Étudiant suppléant	UFR de Pharmacie
BOISAUBERT Hugo	Étudiant suppléant	UFR des Sciences et Techniques
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR de Lettres et Langages

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

BANGE Pascal	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BARBU Noël	Vice-président Affaires financières
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
FURET Thierry	Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
GUÉHO Nicole	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président Patrimoine Immobilier
LARTAULT Sylvie	Directrice Générale Adjointe des Ressources Humaines
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente déléguée aux Ressources Humaines et au Dialogue Social
NICLOUX Michel	Agent Comptable
PELLETIER Quentin	Vice-président en charge de la Vie Etudiante
PROUTIERE-MAULION Gwenaëlle	Vice-présidente Affaires Européennes et des Relations Internationales
TEXIER Stéphanie	Directrice des Affaires Générales et Juridiques

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉS	ARRIVÉS EN COURS
31	25	3	3	3

SOMMAIRE

POINT UNIQUE : APPROBATION DE LA STRUCTURE BUDGETAIRE ET DU BUDGET INITIAL
2013 5

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

LE PRÉSIDENT accueille le nouveau Directeur Général des Services, **M. Thierry BIAIS**, à qui il souhaite la bienvenue.

POINT UNIQUE : APPROBATION DE LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE ET DU BUDGET INITIAL 2013

LE PRÉSIDENT rappelle que le 14 décembre 2012 le budget initial pour l'année 2013 a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration, qui, par ses votes, a apporté son soutien à l'équipe présidentielle dans ses négociations avec les tutelles. Le Recteur a refusé de l'approuver en estimant qu'il n'était pas sincère. Un nouveau projet de budget doit donc être soumis au vote du Conseil d'administration. Des diagnostics ont été réalisés ou sont en cours : un diagnostic financier, par la Caisse des Dépôts et Consignations et lors de la « mission Flash », qui a permis la mise en place de tableaux de bord ; un diagnostic immobilier, avec une réflexion sur les études en cours et sur la limitation des coûts de fonctionnement ; un diagnostic des systèmes d'information.

LE PRÉSIDENT fait savoir que le montant de la dotation ministérielle a été communiqué dans l'après-midi du 14 décembre, soit après la séance du Conseil d'administration, et détaille les négociations menées depuis lors. Un rendez-vous avec les conseillers du Premier Ministre a eu lieu le 18 décembre, qui a permis de leur exposer la situation. Le 21 décembre, l'Université a reçu la notification officielle du refus du Recteur d'approuver le budget voté. La synthèse du rapport de la mission « flash » du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a été reçue le 31 décembre. Une réunion s'est tenue à la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP) du MESR le 2 janvier 2013. Une rencontre avec le nouveau Recteur a eu lieu le jour même de sa prise de fonctions, le 7 janvier, suivie d'un deuxième rendez-vous le 14 janvier. Le rapport final de la mission « flash » a été reçu le 10 janvier.

LE PRÉSIDENT constate que l'État n'a pas pu satisfaire la demande de dotation complémentaire. La dotation ministérielle notifiée laisse apparaître une augmentation de 4,4 millions d'euros, qui ne permet pas de couvrir le CAS (Compte d'Affectation Spéciale) Pensions. Cependant, le diagnostic de la mission « flash » est partagé par le Rectorat et le MESR : les difficultés de l'établissement sont structurelles. Le MESR a versé un peu moins d'un million d'euros à l'Université à la fin de 2012, sur des reliquats ministériels de fin d'exercice. Il s'est engagé à faire des compléments de dotation en cours d'année sur des thématiques spécifiques, comme l'immobilier ou le numérique, si des budgets sont mobilisables. Il s'est également engagé à attribuer 15 postes en 2014 et 15 postes en 2015 dans l'enveloppe annuelle nationale des « 1 000 postes ».

M. BARBU souligne qu'en 2010 le résultat d'exploitation était déficitaire de 1,1 million d'euros. En 2011, il était apparemment excédentaire, mais en réalité un déficit aurait dû être affiché, après écritures de régularisation de la masse salariale. Pour 2012, un déficit de 3 millions d'euros est prévu, avec un prélèvement sur le fonds de roulement de 1,2 million d'euros. L'évolution de la trésorerie montre bien les difficultés engendrées par le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) en 2010 et une baisse continue de son montant, ce qui laisse peu de marges de manœuvres.

M. BARBU signale que, dans le projet de budget présenté en décembre, la dotation ministérielle était estimée à un peu plus de 234 millions d'euros, hors la dotation complémentaire demandée de 7 millions d'euros, alors que la dotation notifiée par l'État s'élève à 232,9 millions d'euros, soit une différence de 1,2 million. Lors des différentes rencontres, les représentants du MESR ont fait remarquer que des dotations complémentaires avaient été versées fin 2012 sur des reliquats de budget. Cela ne peut pas être nié, mais une partie, environ 400 000 euros, ne constitue que l'apurement d'anciennes dettes de l'État, en particulier sur le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 2011. La deuxième partie, 550 000 euros, correspond à une demande de mise en conformité de bâtiments universitaires. Enfin, l'établissement pense pouvoir bénéficier de 500 000 euros supplémentaires de dotation pour le financement d'actions spécifiques.

M. BARBU rappelle que dans le projet de budget initial présenté en décembre, la dotation supplémentaire demandée n'était pas affectée en dépenses. Il ajoute que la masse salariale doit être maîtrisée et le gel des postes d'enseignants et de BIATSS sera maintenu. L'enveloppe globale des charges d'enseignement est en diminution de 13%. Les dépenses de fonctionnement connaissent une nouvelle diminution de 480 000 euros environ. Les investissements sont limités à un minimum et il n'y aura pas de marge de manœuvre supplémentaire, sauf dotation supplémentaire de l'État en cours d'année. La masse salariale notifiée s'élève à un peu plus de 209 millions d'euros auxquels s'ajoutent

619 000 euros correspondant à des contrats doctoraux fléchés. Un décalage d'un peu plus de 6 millions d'euros apparaît donc en masse salariale, qui, comme les années précédentes, sera comblé par la dotation de fonctionnement. Le total prévisionnel des charges de fonctionnement s'élève donc à environ 242 millions d'euros, ce qui aboutit à un résultat déficitaire de 1,2 million d'euros.

M. BARBU conclut que les autres éléments de cette présentation sont sans changement par rapport à celle du Conseil d'administration du 14 décembre 2012, sauf en ce qui concerne notamment la diminution de 480 000 euros du Plan Réussite en Licence (PRL). L'équilibre budgétaire sera atteint grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement, autorisé par le Recteur et d'un montant d'un peu plus de 1,5 million d'euros.

LE PRÉSIDENT estime qu'il faut à présent décider si l'Université garde la maîtrise de son budget, afin de continuer à maîtriser son développement et son avenir ; le Recteur prendrait le budget en mains s'il n'était pas adopté. Elle doit ensuite déterminer les modalités de mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire, afin que la rentrée universitaire 2015-2016 se passe dans de bonnes conditions : définir des mesures, apprécier leur pertinence et fixer un calendrier. Il faudra aussi continuer à agir auprès des tutelles, de manière déterminée et combative, car ce qui a été obtenu n'est ni satisfaisant ni suffisant.

M GANGLOFF fait savoir que la façon dont les choses se sont déroulées au dernier Conseil d'administration l'a stupéfait, en raison de la connaissance parfaite que l'équipe présidentielle avait de la position du Recteur, avant même le débat. Il n'est pas certain qu'il soit préférable de travailler de manière autonome sur un budget contraint et dégradé, alors que les étudiants connaissent de plus en plus de difficultés, en raison d'une situation qui est certes léguée par le précédent Gouvernement, mais qui risque de perdurer.

LE PRÉSIDENT répond que le 14 décembre 2012, l'équipe présidentielle était en négociations et dément qu'elle sût alors que la demande de dotation complémentaire ne serait pas satisfaite. Le Recteur avait souhaité que le budget ne soit pas présenté au Conseil d'administration à cette date. Mais il l'a été, afin que la communauté universitaire puisse prendre position et appuyer la position de l'établissement dans les discussions ; une motion de soutien à cette démarche avait d'ailleurs été adoptée à cette occasion. Si le Recteur prend le budget en mains, ce sera pour toute l'année. Il est préférable que l'Université garde le pouvoir de décider en interne de son plan de retour à l'équilibre.

M. DUBOST fait savoir que pour la Confédération Générale du Travail (CGT), ce débat se déroule en dehors de son contexte général, qui est celui des 172 milliards d'euros distribués chaque année aux entreprises, d'une façon ou d'une autre, et des 20 milliards d'euros supplémentaires qui viennent de leur être accordés. Ce qui est proposé, c'est de garder la main sur un budget nécessairement contraint, dont l'établissement n'a pas la maîtrise et qui entérine une politique de l'emploi s'appuyant sur la précarité et la précarisation des salariés de l'enseignement supérieur, ainsi que sur l'aggravation et la détérioration des conditions de travail. Il a été dit lors de la présentation que le MESR s'engageait à faire des compléments de dotations, mais on peut se demander s'il y a un engagement écrit et fiable. En effet, une circulaire du Premier ministre, datée du 14 janvier 2013, ne va pas dans ce sens-là. Tout plan de retour à l'équilibre budgétaire comporte des variables d'ajustement, dont la principale est la masse salariale. Pour poursuivre un travail combatif auprès des tutelles, il convient d'être nombreux et le Conseil d'administration est le lieu pour l'organiser, mais la voie proposée par l'équipe présidentielle n'est pas la bonne pour cela.

LE PRÉSIDENT répond que le contexte global d'un retour à un déficit public limité à 3% s'impose évidemment à tous : tous les établissements sont logés à la même enseigne. La question est de savoir si l'on doit adopter une attitude pragmatique ou si l'on renonce à assumer ses responsabilités, auquel cas les décisions seront prises selon d'autres critères que le seul intérêt de la communauté universitaire. La Directrice de la DGESEP s'est engagée par courrier :

« (...) Les mesures associées au travail important déjà amorcé par votre équipe de direction permettront de surmonter les difficultés auxquelles fait face actuellement votre établissement (...)

« En outre, à la suite du rendez-vous que j'ai eu le 10 janvier avec Monsieur le Recteur MAROIS, je vous confirme la volonté de la DGESEP de trouver en cours d'année tous les moyens de soutenir l'Université (via l'immobilier ou le soutien au numérique par exemple) (...) »

LE PRÉSIDENT ajoute que la combativité doit être une attitude collective mais que chacun doit jouer son rôle, même si le but poursuivi par un syndicat ou par l'exécutif d'un établissement est le même.

Mme SAMI note qu'au titre des mesures d'économies sont proposés la non-publication de postes d'enseignants, le questionnement de postes de BIATSS au cours de l'année 2013, la diminution de l'enveloppe des charges d'enseignement. Elle estime qu'il faudrait également prévoir la maîtrise d'autres composantes de la masse salariale.

Mme CARON relève que la question de la masse salariale constitue la pierre d'achoppement principale. Il va être très compliqué de retrouver un équilibre. Le CAS Pensions n'est pas compensé. Le rapport de la mission « flash » note que l'Université affiche un déficit de 90 emplois par rapport au nombre obtenu en appliquant le modèle de répartition des moyens dit « Sympa ». Il y a eu un transfert de 48 postes des personnels BIATSS vers les enseignants-chercheurs ; c'est un choix politique de l'Université, il n'y avait pas d'obligation de procéder de cette manière.

Sur ce dernier point, **M. BARBU** répond que la réalité est inverse. Les experts de la mission « flash » ont été informés que la Direction des Ressources Humaines a établi que ces 48 postes étaient des contractuels sur des contrats de recherche ou doctorants, qui, mal codifiés dans les bases informatiques de l'établissement, avaient été par erreur classés parmi les personnels BIATSS.

Mme CARON estime qu'il règne une énorme confusion et une absence de transparence sur la situation de l'emploi à l'Université. On ignore si la masse salariale votée est réellement affectée à des postes ou à autre chose. La précarité est un cancer dans l'enseignement supérieur et la recherche et le cœur du problème. On se demande où seront pris les 41 postes nécessaires pour l'application de la « loi Sauvadet » à l'Université de Nantes et comment va évoluer le périmètre des contrats à durée déterminée qui pourront être candidats aux concours réservés ou être transformables en contrats à durée indéterminée. Reconnaître que l'Université ne peut pas être gérée dans ce contexte-là serait un signal fort adressé au MESR.

LE PRÉSIDENT répond que soit les décisions sont prises et assumées en interne, soit elles seront imposées de l'extérieur. Le nombre de postes d'enseignants-chercheurs gelés est de 50, décidé à 87% par les composantes. Le travail est maintenant de déterminer, avec les Directeurs de laboratoires et de composantes, s'il faut recruter des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) sur ces postes. De la même manière, 26 postes de BIATSS vont être questionnés.

Mme LE FICHANT précise que le nombre de 41 postes relevant de l'application de la loi Sauvadet ne concerne que la session 2013.

M. BOURGEOIS rappelle que le dernier Conseil d'administration avait voté une motion de soutien à l'équipe présidentielle dans ses négociations, mais il se révèle que cette démarche était insuffisante. Les Administrateurs avaient reconnu la réalité des difficultés, mais en avertissant que l'on ne pouvait aller plus loin que ce qui avait été fait, que des efforts très importants avaient été consentis. Or la dotation complémentaire n'a pas été obtenue et l'on sait maintenant que 8 millions d'euros d'efforts sont demandés sur deux ans. Le fonctionnement était déjà qualifié de très dégradé ; à présent, il n'y a plus de mots pour le caractériser. Cette situation est inacceptable et l'Université ne va pas pouvoir continuer à assurer son rôle de service public. La réussite en Licence, qui doit être un axe majeur de la politique de l'Université, va être amputée de la moitié de ses crédits ; c'est un réel problème. Le vote n'est pas l'enjeu principal de ce Conseil d'administration ; l'Université a perdu la main depuis quelques semaines. L'enjeu est celui de la démonstration d'une volonté claire de mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire pour dire qu'elle n'en peut plus, qu'elle demande des moyens. Les Administrateurs doivent définir une date de mobilisation collective, afin d'aller au-delà de la démarche de l'équipe présidentielle, qui n'est plus suffisante au regard du contexte.

LE PRÉSIDENT répond que chacun doit être dans son rôle, à sa place, avec les modes d'action qui sont les siens. En ce qui concerne la réussite des étudiants en Licence, l'Université de Nantes a été la première en France à déposer un plan de réussite des étudiants au MESR, globalisé, y compris sur leur environnement social.

Mme SAMI note qu'a priori, on peut imaginer que personne ne s'oppose à l'idée de conserver la maîtrise du budget et du développement de l'Université. Mais une épée de Damoclès va rester suspendue pour encore quelques années, notamment en raison des prélèvements sur le fonds de roulement. L'inquiétude n'est pas tant pour l'année 2013, en supposant que les dotations complémentaires marginales promises soient effectivement obtenues, que pour 2014 et les années suivantes. L'établissement fonctionne déjà en mode dégradé et au-delà cela deviendra un mode dégradant, comme il l'a été dit. On peut se demander où est la limite et un véritable électrochoc serait peut-être plus productif que de continuer sur la voie empruntée.

LE PRÉSIDENT ne partage pas ce sentiment que la situation continuera à se dégrader au-delà de 2013, qui sera l'année difficile ; c'est ce qui avait justifié la demande de dotation complémentaire en décembre dernier. À partir du moment où la masse salariale sera mieux maîtrisée, notamment, l'Université retrouvera des marges de manœuvres qui lui permettront d'aborder la rentrée 2015-2016 sur un mode différent de celui que l'on connaît aujourd'hui. Elle doit continuer à se mobiliser pour obtenir des moyens supplémentaires sur des thématiques comme l'immobilier, le numérique, et à développer aussi ses ressources propres.

Mme SAMI estime que la nécessité de reconstituer le fonds de roulement rend difficile d'imaginer les conditions dans lesquelles l'Université fonctionnera en 2014 et 2015.

M. POUZANT juge que les questions de la maîtrise du budget et de l'avenir de l'établissement doivent être élargies à l'ensemble des Universités françaises. Elles connaissent pratiquement toutes des difficultés et pour une vingtaine des difficultés très importantes. Le contexte n'est pas le même qu'il y a 4 ou 5 ans, lorsque le Conseil d'administration avait rejeté le budget et qu'il avait été arrêté par le Recteur. L'augmentation des ressources propres est possible, mais difficile et insuffisant pour sortir de l'impasse budgétaire. Le budget pose un problème politique, pas seulement de posture. Il ne peut pas être voté, non pas pour pénaliser l'équipe présidentielle, mais parce que c'est le seul moyen de pression sur le Ministère et la seule manière de lui envoyer un message clair, en dehors de la mobilisation.

M. LELOUREC remarque que l'on a affaire à des promesses non tenues. Très récemment, la Ministre de l'Enseignement Supérieur avait promis que l'augmentation du CAS Pensions serait intégralement compensée ; apparemment, il n'en sera rien. Cela augure mal du respect de l'engagement pris de verser des dotations complémentaires, d'ailleurs soumises à des conditions. Les créations de poste promises ne sont pas réelles, dans la mesure où des postes sont gelés par ailleurs. La loi Liberté et Responsabilités des Universités, les Responsabilités et Compétences Élargies, avaient été présentées au Conseil d'administration comme la garantie de l'autonomie ; il n'en est rien. Le gouvernement était de droite ; il est maintenant de gauche et les moyens ne viennent toujours pas. Le contexte général de crise est évoqué, mais la crise n'existe pas ; c'est une fabrication idéologique. On peut fabriquer de la crise et s'en servir comme argument pour s'opposer aux revendications ou à la volonté de transformation.

M. LELOUREC ajoute que si le Recteur arrête le budget, cela risque de compliquer un peu le travail des services, mais il ne pourra pas inventer un budget pour l'Université. Il se contentera d'en fixer les grandes lignes, les grandes masses, afin qu'il soit en équilibre. C'est en tout cas ce qui s'est passé la dernière fois que l'établissement a refusé de voter son budget. Il conviendrait de décider d'une action concertée : l'Université de Nantes n'est pas la seule dans cette situation et il est dommage que chaque établissement agisse de manière isolée.

M. LELOUREC conclut qu'il se voit dans l'obligation de voter contre le budget en raison de son insuffisance, non pas contre l'équipe présidentielle.

Mme BROUSSAUDIER constate qu'il y a un consensus pour reconnaître que l'Université et le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche vont très mal et qu'il faut les défendre. Mais chacun adopte une stratégie différente pour ce vote. Pour le Syndicat des Étudiants de Nantes (SEN), aucune des solutions proposées n'est satisfaisante, au contraire : les unes comme les autres amènent à accepter une logique de rigueur. Elles amènent à faire des économies sur le dos des salariés et des étudiants. Le SEN refuse de prendre position pour ou contre et choisit de s'abstenir. Au-delà des divergences sur le vote, il faut élaborer une stratégie commune pour la suite, permettant d'être combatif auprès des tutelles. Il faut en discuter dès aujourd'hui et une motion sera proposée à l'issue du scrutin.

M. LE BLAY est heureux d'entendre qu'il convient d'élaborer une stratégie commune, car c'est nécessaire aujourd'hui plus que jamais, quelles que soient les postures individuelles. Mais il n'y a jamais qu'une seule solution ; être combatif, c'est se battre sur tous les terrains en utilisant tous les outils. La combativité auprès des tutelles n'est pas suffisante. L'Université a des partenaires, comme les collectivités territoriales, et elle évolue dans un environnement socio-économique dynamique. Lorsqu'un établissement avance sans projet, sa combativité est à peu près nulle. Il n'y aura pas d'attribution de moyens supplémentaires ni d'aides, quelle qu'en soit l'origine, si la communauté universitaire n'est pas capable d'afficher un projet d'établissement ambitieux. C'est pourquoi il est important que l'Université garde la maîtrise de son budget.

M. GUÉVEL partage l'indignation exprimée par **M. BOURGEOIS** et son appel à la mobilisation. La situation est inacceptable, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'un discours soulignant la nécessité pour l'Université de se montrer plus performante, plus ambitieuse, notamment en ce qui concerne la réussite en Licence. Or, en même temps, des emplois sont gelés et les budgets de fonctionnement sont ponctionnés pour financer une partie de la masse salariale. Il en va de même pour le positionnement de la recherche à l'international, alors qu'il est difficile de se battre contre des concurrents qui disposent de moyens bien supérieurs. Le changement de gouvernement pouvait laisser penser que les difficultés seraient prises en compte et que l'Université française serait dotée de moyens suffisants pour lui permettre de répondre aux défis qui lui sont lancés. Force est de constater que l'alternance n'a rien changé et que les promesses ne sont toujours pas tenues.

M. GUÉVEL juge le déficit de la masse salariale particulièrement préoccupant ; il revient à dire que 60 à 70 emplois au total sont gelés. Il n'est plus possible de ponctionner les dépenses de fonctionnement ou, pire, le fonds de roulement, pour combler ce déficit. C'est un poste de dépense qu'il faut demander à l'État de reprendre à sa charge, comme le demandait la lettre des 14 Présidents d'Université. Aucune solution n'apparaît, aucun horizon clair ne se dégage. Un message extrêmement clair devrait être adressé à l'État, car il n'est plus possible d'accepter de fonctionner en mode dégradé, même si la demande d'une meilleure gestion des dépenses de fonctionnement et d'investissement est justifiée.

M. BROCHARD rappelle que l'Union des Syndicats Autonomes (UNSA) avait voté en faveur du projet de budget lors du dernier Conseil d'administration, afin de donner à l'équipe présidentielle les moyens de négocier au mieux avec le MESR. Ces négociations n'ont pas abouti favorablement. Mais les actions décidées par l'Université d'Angers, les négociations menées par son Président avec le Directeur de Cabinet de la Ministre, n'ont pas abouti à de meilleurs résultats. En effet, cet établissement a prévu de geler 35 postes, peut-être une vingtaine supplémentaire, le MESR ayant refusé toute rallonge budgétaire. L'Université du Mans a prélevé 1,9 million d'euros sur son fonds de roulement. Pour ce qui est de Rennes I, le Recteur a pris la main et plus de 60 postes vont être gelés.

M. BROCHARD ajoute que si l'UNSA partage le constat de ses collègues syndicalistes, si elle juge inacceptable que le Ministère n'ait pas abondé la dotation, elle votera cependant le projet de budget. Du point de vue des usagers et des personnels, donner la maîtrise du budget au Recteur revient à lui donner les moyens d'appliquer purement et simplement la politique gouvernementale de restrictions budgétaires. Il paraît difficilement envisageable de s'en remettre à quelqu'un qui aura une vision strictement comptable, sans que l'établissement ait son mot à dire. Lors de l'application de la Révision Générale des Politiques Publiques et de la mise en œuvre du principe de non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, le précédent Recteur ne s'était pas posé de questions, n'avait pas demandé l'avis des syndicats, ne les avait pas fait voter et leur avait imposé ses décisions.

M. BROCHARD avertit que s'il doit arrêter le budget, le Recteur ne demandera l'avis de personne. Il est encore préférable de négocier un plan de retour à l'équilibre budgétaire avec l'équipe présidentielle. En outre, ce ne serait pas rendre service aux personnels, qui ont eu des difficultés à gérer cette situation il y a quatre ans.

M. GANGLOFF pense qu'il est important de se tourner vers le Recteur, en sa qualité de représentant de l'État. Une mobilisation est nécessaire, mais elle sera d'autant plus efficace que l'Université n'aura pas les mains liées. Les personnels souffriront même si le budget est voté. Autant que ce soit le Recteur qui l'arrête et il faut appeler l'ensemble des Administrateurs à le rejeter.

M. FATSÉAS estime que la situation laisse très peu de place à la négociation, que l'Université se retrouve dans une impasse et dispose de très peu de marges de manœuvres. Le rejet du budget reviendrait à renoncer à toute capacité d'agir sur cette situation, à renoncer à maîtriser l'avenir de l'établissement. Passer sous tutelle n'amènerait pas l'État à assumer la responsabilité des problèmes dont il est la cause, mais contraindrait l'Université à subir et à mettre en œuvre les décisions qu'il imposera. Pour autant, la question se pose de l'avenir à plus long terme.

M. FATSÉAS demande combien de temps encore la communauté universitaire devra se serrer la ceinture, quels sont les moyens réels de sortir de cette crise, combien d'emplois devront encore être gelés, quelles coupes budgétaires seront encore nécessaires pour atteindre enfin l'équilibre, pendant combien d'années encore il faudra grignoter ça et là de quoi boucler le budget de l'établissement, en altérant toujours plus sa capacité d'investissement.

M. FATSÉAS ajoute que la communauté universitaire doit prendre son avenir en mains et décider des actions qui s'imposent. C'est dans cette logique que les listes associatives, Interassos

Nantes et BAC, ont pris la décision difficile mais assumée de voter pour ce budget, non par adhésion politique aux restrictions ni par acceptation du désengagement de l'État, mais en raison de l'absence de réelle alternative, rationnelle et viable. Les listes associatives, Interassos Nantes et BAC accordent une grande confiance à l'équipe du **PRÉSIDENT** pour mener la politique nécessaire au redressement de la situation. Mais elles considèrent qu'elles doivent également jouer leur rôle de représentants des étudiants et ne pas accepter passivement que le redressement de l'Université se fasse au prix du sacrifice des conditions d'études et des salariés.

M. FATSÉAS conclut que les étudiants et les salariés ne doivent pas être les seuls à payer les pots cassés. C'est pourquoi les listes associatives se mobiliseront, sous les formes qui leur sembleront les plus adaptées et les plus efficaces. Elles appellent l'ensemble de la communauté universitaire nantaise à faire de même, afin de mettre l'État devant ses responsabilités et l'obliger à reconsidérer sa dotation.

M. BEMMERT explique que son expérience de différentes entreprises dans différents secteurs d'activités, l'amène à penser que lorsqu'une organisation ne maîtrise plus son budget, elle ne maîtrise plus rien. Au travers de sa coopération avec l'Université, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) est totalement solidaire de son projet, construit autour d'un certain nombre de filières stratégiques et elle souhaite les soutenir dans la durée. La coopération entre l'Université et la CCI sur le projet « DEFILμALG » a permis l'obtention de plusieurs millions d'euros de subventions des collectivités locales et d'entreprises, pour soutenir la recherche, le développement et assurer la visibilité du projet au-delà du territoire ligérien.

M. BEMMERT ajoute que les entreprises ont besoin de recruter des jeunes, compétents mais surtout adaptés à l'évolution de l'environnement économique. Le budget présenté par l'équipe présidentielle doit être soutenu car il s'inscrit dans la durée, ce qui est difficile, notamment en raison de l'insuffisance des moyens, mais nécessaire.

Mme ISHOW partage l'avis de **M. LE BLAY** sur la nécessité de doter l'établissement d'un projet fort, même si l'équipe présidentielle est pour l'instant accaparée par la recherche de ressources permettant de parfaire le budget. Mais l'Université de Nantes doit rationaliser la structure de ses emplois et enrayer une dérive qui a amené la multiplication des formations. Elle votera le budget, car l'établissement doit conserver la maîtrise de ses projets. Mais il ne sera pas possible de garder une attitude passive si l'État continue à se comporter de la même façon.

M. LELOUREC estime que la peur du Recteur ne paraît pas très raisonnable, en termes de combativité. Il aura à gérer le même budget contraint et il sera bien obligé de s'appuyer sur les forces de l'Université, si expérimenté soit-il. Cette peur du Recteur fait oublier l'impact qu'aurait le rejet du budget, en termes de résistance et de manifestation pratique de cette combativité.

M. GUÉVEL fait savoir qu'il votera le budget pour soutenir les efforts de l'équipe présidentielle et lui témoigner sa confiance. Il faut faire le pari qu'à force de combats, en menant un projet d'établissement cohérent, concret, raisonnable, structurant pour l'avenir, l'équipe présidentielle parviendra à sortir l'établissement de l'ornière, avec le soutien de l'ensemble de la communauté universitaire. Il est préférable de conserver la maîtrise du budget plutôt que de le confier au Recteur, mais ce vote favorable ne doit pas cacher la déconvenue de la position de l'État.

LE PRÉSIDENT procède à la lecture des procurations et propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 1 abstention, 8 voix contre et 22 voix pour :

- **La structure budgétaire telle que détaillée dans les documents joints ;**
- **Le budget initial pour l'année 2013, d'un montant de 326 003 716 euros, tel qu'il est détaillé dans les documents ci-joints ;**
- **Le plafond global des emplois, fixé pour l'année 2013 à 3 721,20 équivalents temps plein travaillés (ETPT).**

Mme BROUSSAUDIER souhaite soumettre une motion à l'approbation du Conseil d'administration.

LE PRÉSIDENT décide une suspension de séance.

(Reprise de la séance)

M. ADNET procède à la lecture d'un projet de motion.

M. LELOUREC note que la motion soumise au vote évoque une fermeture administrative de l'établissement. Il pense que c'est une prérogative du **PRÉSIDENT** et lui demande s'il en est d'accord.

LE PRÉSIDENT répond que c'est le rôle du Conseil d'administration de prendre position sur le sens de la motion proposée et que pour sa part il s'abstiendra.

LE PRÉSIDENT procède à la lecture des procurations et propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 6 abstentions et 20 voix pour, la motion suivante :

« Nous, Administrateurs de l'Université de Nantes, estimons que la dotation de l'État ne suffit en rien à rétablir les missions de services publiques dévolues à notre Université mais va, au contraire, dégrader nos conditions d'études et de travail.

« C'est pourquoi nous appelons toute la communauté universitaire à un large mouvement de mobilisation afin, dans un premier temps, de sensibiliser le plus grand nombre à la situation critique dans laquelle se trouve notre Université, dans un second temps, d'interpeler le gouvernement en le mettant face à ses responsabilités.

« Nous appelons, par une fermeture administrative, au rassemblement de l'ensemble de la communauté universitaire le 5 février 2013 afin d'engager une discussion sur la situation de notre Université.»

En l'absence d'autre point à l'ordre du jour, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 9 heures 55.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

OLIVIER LABOUX

